




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21137-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.554**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGREMENT D'ACQUEREURS POUR LES LOTS 107 ET 114 POUR L'IMMEUBLE SITUE AUX 35/37, RUE DES CORDELIERS.**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGREMENT D'ACQUEREURS POUR LES LOTS 107 ET 114 POUR L'IMMEUBLE SITUE AUX 35/37, RUE DES CORDELIERS. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La « SEMEPA » a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession des lots de copropriété dans l'ensemble immobilier situé aux 35, 37, Rue des Cordeliers.

**Le lot n°107 du 35 Rue des Cordeliers et le lot n°114 du 37 Rue des Cordeliers :**

La cession dont il s'agit, concerne l'ensemble immobilier en copropriété situé 35,37, Rue des Cordeliers composé de 3 étages sur rez de chaussée à usage d'habitation avec caves en sous sol.

La SEMEPA a obtenu un permis de construire le 12/12/2007 sur l'ensemble 35, 37, Rue des Cordeliers, autorisant la réhabilitation de 8 logements et 2 caves ainsi que la surélévation de l'immeuble.

La commercialisation de l'immeuble a fait l'objet d'une large publicité :

- plusieurs agences immobilières aixoises ont l'immeuble en commercialisation,
- une fiche de vente a été mise sur le site Internet de la SEMEPA,
- un panneau de vente a été apposé sur la façade de l'immeuble, et plusieurs visites des locaux ont ainsi été organisées.

L'immeuble a également fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier agréé.

La SEMEPA a commercialisé l'ensemble des lots en décembre 2009 et courant 2010 à l'exception d'un logement qui avait été conservé temporairement par la SEMEPA pour être utilisé au titre de logement « tiroir ».

La présente cession concerne ce logement désormais libre et qui est composé du :

- lot n°107 qui consiste en une partie d'un appartement au 2<sup>ème</sup> étage du 35, Rue des Cordeliers d'une surface d'environ 10,75 m<sup>2</sup>,
- lot n°114 qui consiste en une partie d'appartement au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du 37, Rue des Cordeliers accessible uniquement par le lot n°107, pour une surface carrez de 31,55 m<sup>2</sup>.

Le tout constituant à l'état futur un appartement de Type 1/2 d'une surface totale de 42,30 m<sup>2</sup>.

Les parties communes de l'ensemble immobilier ont fait l'objet d'une réhabilitation totale, le projet de l'acquéreur concerne les travaux d'aménagement intérieur du logement.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 12 avril 2012.

Adresse et Numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
35, Rue des Cordeliers Lot n°107	2 <sup>ème</sup> étage	Partie d'appartement d'une surface de 10,75 m <sup>2</sup>	Melle Emmanuelle FAURE résidence Bernard Palissy bât C 13700 MARIIGNANE ou SCI dont elle est associée majoritaire	175 000,00 € Hors frais de commercialisation
37, Rue des Cordeliers Lot n°114	3 <sup>ème</sup> étage	Partie d'appartement d'une surface de 31,55 m <sup>2</sup>		

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AGREER** l'acquéreur et les conditions de cession des lots n° 107 et 114 de l'immeuble situé aux 35 et 37, Rue des Cordeliers, tel que présenté dans l'exposé qui précède.

**2012.554 - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGREMENT D'ACQUEREURS POUR LES LOTS 107 ET 114 POUR L'IMMEUBLE SITUE AUX 35/37, RUE DES CORDELIERS.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 39</b>
<b>Présents</b>	<b>: 33</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 39</b>
<b>Pour</b>	<b>: 39</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**